

# CONSIGNES DE SECURITE

## En cas d'incendie

- alerter les secours (par téléphone : le 18 depuis un poste fixe, ou le 112 depuis un portable) en donnant les renseignements utiles (adresse précise, nature et intensité du sinistre),
- fermer les volets, fenêtres, conduits d'aération (chiffons abondamment mouillés),
- fermer toutes les portes à l'intérieur des bâtiments,
- enlever tous les matériaux inflammables (barnums, rideaux, lingerie, décoration...),
- procéder à l'humidification des abords de l'habitation, façade, toiture.

Eviter de quitter son habitation reste la meilleure sécurité et protection, permettant de ne pas encombrer la voie publique et de faciliter l'accès des services de secours.

En cas d'évacuation : toutes les recommandations données en cas d'incendie doivent être respectées, les portails laissés ouverts et cette évacuation doit s'effectuer bien avant l'arrivée du feu, dans le calme et en règle générale sur ordre.

Nb : si vous possédez une piscine ou un bassin, il est préconisé d'installer une motopompe à moteur thermique équipée d'une lance et de tuyaux assez longs, ou encore de s'équiper d'un système d'humidification face au risque.

**VOTRE HABITATION ARROSEE,  
VOLETS EN BOIS FERMES, RESTE  
VOTRE MEILLEURE PROTECTION  
SI CES CONSIGNES DE SECURITE  
SONT RESPECTEES.**



**CONSEIL GÉNÉRAL**  
ALPES - M A R I T I M E S

ALPES MARITIMES



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS